

**UNIVERSITÉ  
DE HEARST**

**Plan de sécurité lié à la COVID-19  
Mise à jour le 7 septembre 2021**

## Préambule

En début d'année 2020, la planète s'est butée à un ennemi redoutable : la COVID-19. Une fois la pandémie déclarée par l'Organisation mondiale de la santé, nous avons dû et nous allons devoir continuer à changer plusieurs de nos comportements afin de faire face à cette nouvelle « normalité ». L'Université de Hearst s'engage à assurer la santé et la sécurité de tous et de toutes par l'entremise du présent plan de sécurité, qui a été rédigé en conformité avec les directives et recommandations des instances de santé publique et du gouvernement de l'Ontario.

Ainsi, pour garantir la sécurité et le bien-être de la population étudiante, les membres de son personnel, ainsi que toute personne en visite, l'Université de Hearst a évalué ses installations et a mis en place des mesures appropriées de protection et d'intervention en réponse à la COVID-19. **Notez bien que ces mesures peuvent et vont probablement évoluer avec la situation de la pandémie et avec les indications fournies par les autorités de la santé publique. Ce plan est donc appelé à être mis à jour aussi souvent qu'il le faudra.** Dans cet esprit, nous vous invitons à nous communiquer vos suggestions, commentaires et questions pour nous permettre de faire les ajustements nécessaires à notre plan de sécurité, à l'adresse courriel suivante : [covid-19@uhearst.ca](mailto:covid-19@uhearst.ca).

Dans cette optique, l'Université de Hearst en date du 30 août 2021, ouvre à nouveau ses installations pour son personnel, sa population étudiante et le public en général, sous réserve de sa [politique de vaccination obligatoire](#) adoptée le 18 août 2021 et modifiée le 7 septembre pour respecter les nouvelles directives du Ministère. Dans tous les cas, le fait de recommencer à circuler sur nos campus imposera de nouvelles règles et restrictions pour protéger la santé et la sécurité de toutes et de tous, **y compris le maintien du port du masque (voir [la politique sur le port du masque](#)) même si vous êtes pleinement vaccinée ou vacciné contre la COVID-19.** Ce plan de sécurité a justement pour but de présenter ces nouvelles règles.

Les annonces faites à ce jour en ce qui a trait aux modalités de l'offre de nos cours, soit en bimodalité ou en ligne, restent la norme pour l'instant. Par ailleurs, tous les autres services qui vous sont normalement offerts en face à face (en conformité avec la politique de vaccination obligatoire) le seront également à distance. Vous devrez cependant respecter toutes les consignes de sécurité en place lorsque sur les lieux de l'Université.

Par ailleurs, les entrées principales des campus seront également verrouillées jusqu'à nouvel ordre et nous demandons à toute personne qui accède aux installations de s'enregistrer à la réception afin de valider son droit d'accès. On en profitera également pour procéder aux questions d'usage avec le dépistage.

Lorsque vous vous rendez sur l'un des trois campus, nous vous demandons de prendre connaissance de bien respecter les consignes détaillées qui se retrouvent dans ce plan de sécurité et qui abordent les sujets suivants :

1. Les risques et les mesures de protection liés à la COVID-19
2. Le dépistage et les moyens de contrôle
3. Le contrôle des risques de transmission sur les lieux de travail
4. La gestion de cas et les expositions possibles à la COVID-19
5. Le plan de continuité pédagogique en cas d'éclosion et de situation d'urgence
6. La gestion continue des risques et la mise à jour du plan de sécurité

## 1. Les risques et les mesures de protection liés à la COVID-19

La première étape pour contrôler les risques dans un lieu de travail consiste à cerner et à comprendre les risques liés à la COVID-19. En ce qui a trait à la COVID-19, les risques sont liés à la façon dont le virus se propage. En fait, la COVID-19 peut se propager dans le lieu de travail de deux façons :

- de personne à personne, par les gouttelettes respiratoires d'une personne infectée ; **et**
- par des surfaces ou des objets contaminés.

Le risque de contracter la COVID-19 est plus élevé si :

- vous passez plus de temps avec des personnes potentiellement infectées ;
- vous travaillez très près avec ces personnes ;
- vous avez des interactions avec un plus grand nombre de personnes potentiellement infectées ; et
- vous travaillez dans des espaces fermés, car travailler à l'intérieur présente un risque plus élevé que travailler à l'extérieur.

Le risque de contracter des problèmes de santé graves n'est pas le même pour tout le monde. Le risque augmente avec l'âge et est plus élevé chez les personnes qui souffrent de certaines conditions médicales au préalable (voir définition des [groupes à risque](#)). De plus, il est possible que la COVID-19 se propage par l'entremise de personnes infectées qui ne présentent aucun symptôme. Donc, il est de mise d'agir comme si tout le monde est infecté quant aux mesures de contrôle mises en place, et ce, même pour les personnes entièrement vaccinées.

**La façon la plus efficace de prévenir la transmission de la COVID-19 reste la vaccination.**

Voici des mesures à adopter pour maximiser la protection de tous et toutes :

- dans la mesure du possible, garder une distance de deux mètres (six pieds) entre soi et les autres sauf dans les aires d'enseignement intérieures, c'est-à-dire les salles de classe, les bibliothèques et les laboratoires ;
- porter un masque ;
- se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon ou, s'il n'y en a pas, utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool ;
- éternuer et tousser dans le creux de votre coude ;
- si vous utilisez un mouchoir, le jeter immédiatement et se laver les mains aussitôt ;
- éviter de vous toucher les yeux, le nez et la bouche ;

- éviter tout contact avec les personnes qui sont malades ;
- rester à la maison, si vous êtes malade ;
- éviter de toucher les points de contact fréquents, notamment les rampes d'escalier, les interrupteurs et les poignées de porte.

Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, prévenir votre superviseur immédiatement et appelez Télésanté Ontario au [1 866 797-0000](tel:18667970000) ou communiquez avec votre [bureau de santé publique](#) de votre communauté.

## 2. Le dépistage et les moyens de contrôle

### Dépistage passif et signalisation

Toute personne qui accède aux installations de l'Université de Hearst doit agir de façon responsable et il vous faut surveiller attentivement votre état de santé, plus particulièrement les symptômes qui sont associés à la COVID-19. À cette fin, nous vous demandons de procéder à [une autosurveillance](#) avant d'entrer sur les lieux de l'Université et de rester à la maison si vous éprouvez les symptômes suivants :

- fièvre,
- toux,
- difficulté à respirer et essoufflement,
- diminution ou perte du goût et de l'odorat,
- douleurs musculaires/articulaires inhabituelles,
- fatigue extrême inhabituelle.

Nous vous demandons également de respecter les règles indiquées sur la signalisation affichée sur les trois campus, notamment pour :

- le respect de la distanciation entre personnes, sauf exceptions, soit les aires d'enseignements intérieures ;
- l'obligation de porter un masque dans les espaces publics ;
- les indications pour la circulation ;
- les endroits pour se désinfecter et se laver les mains ;
- la capacité maximale des locaux ;
- toute autre signalisation pertinente en lien avec la COVID-19.

### Preuve vaccinale, dépistage actif et registre

Un membre du personnel de l'Université de Hearst sera présent à l'entrée de chaque campus afin de vérifier que vous avez bien fourni au préalable votre preuve de vaccination obligatoire (voir la [procédure pour soumettre une preuve vaccinale](#)) ou un des deux types de dérogation autorisées ([dérogation médicale](#) ou [dérogation liée au Code des droits de la personne de l'Ontario](#)). Toute personne qui accède aux installations de l'Université doit fournir une preuve d'identité avec photo. Les membres de la communauté universitaire sont encouragés à fournir leur preuve

d'identité universitaire à leur arrivée. Par ailleurs, le registre de dépistage actif sert à identifier, s'il y a lieu, les signes et les symptômes potentiels de la COVID-19, procéder à la prise de température, et s'assurer que toute personne voulant accéder aux installations de l'Université de Hearst n'ait pas eu de contacts avec des personnes potentiellement infectées par la COVID-19. Toutes les informations recueillies resteront confidentielles et seront enregistrées dans un document électronique pour des fins de surveillance.

Le dépistage actif sera assuré du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30. L'Université conservera un registre électronique pour les membres du personnel qui devront **exceptionnellement** accéder aux installations en dehors de ces heures via le système de clés électroniques.

Voici les questions qui seront posées au dépistage :

- 1) Est-ce que tu présentes des symptômes de la COVID-19 (voir les symptômes énumérés au point 2 plus haut)?
- 2) Es-tu en attente du résultat du test de la COVID-19?
- 3) As-tu été en contact étroit avec une personne ayant reçu un diagnostic de la COVID-19 au cours des 14 derniers jours?
- 4) As-tu effectué un voyage à l'international au cours des 14 derniers jours?

On demandera aux personnes qui n'ont pas fourni leur preuve vaccinale, qui font plus de 37,8 degrés de température ou qui répondent OUI aux questions 2 à 4 de quitter les lieux.

### **Procédures pour avoir accès aux test antigéniques rapides** (à suivre sous peu)

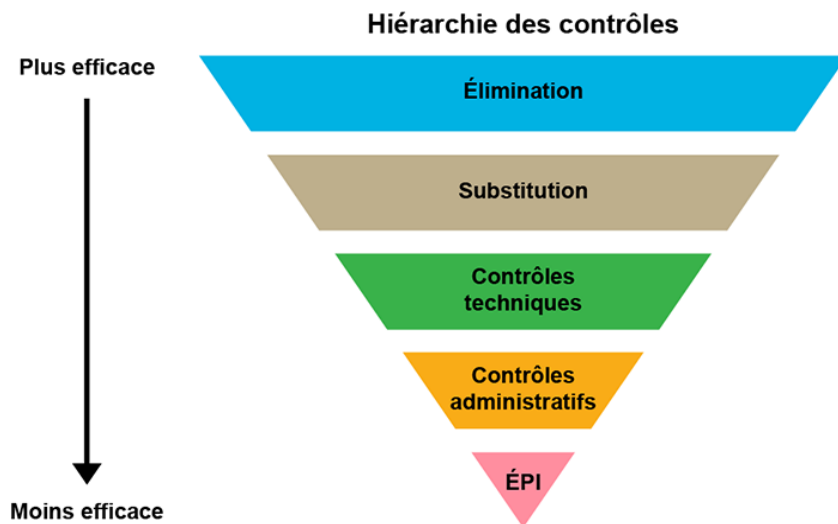
## **3. Le contrôle des risques de transmission sur les lieux de travail et autres installations de l'Université**

La COVID-19 peut être transmise par des personnes qui ne présentent aucun symptôme, même après la vaccination. C'est pourquoi l'implantation de mesures de contrôle efficaces dans le lieu de travail est très importante.

Il est entendu que le moyen le plus efficace pour réduire les risques est la vaccination. **Voici, par ailleurs, d'autres mesures mises en place tout en respectant la hiérarchie des contrôles :**

- politique de vaccination obligatoire ;
- offre de tous les cours en ligne ;
- prise de tests antigéniques pour les personnes partiellement vaccinées ;
- affichages (« attendre ici », distanciation, flèches de circulation, etc.) ;
- portes barrées ;
- plexiglas de protection ;
- port du masque ;

- adaptation du véhicule de l'Université pour les cas où il serait utilisé par plus d'une personne ;
- [consignes de nettoyage](#) et de désinfection des lieux pour la réduction de la transmission sur les surfaces et les objets ;
- rappels d'une bonne hygiène des mains et stations de désinfection ;
- indication de la limite du nombre de personnes dans les locaux en fonction de grandeur de la salle ;
- inspection et entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation ;
- dépistage actif et prise de température.



**Voici d'autres mesures supplémentaires qui ont été mise en place aux résidences et aux logements étudiants :**

En sus des mesures de sécurité énoncées ci-dessus, nous avons adopté une politique de vaccination obligatoire pour les résidentes et résidents dans tous les logements étudiants de l'Université de Hearst et avons développé des [plans de contingences](#) adaptés aux particularités des logements sur nos trois campus.

#### **4. La gestion de cas et les expositions possibles à la COVID-19**

Toute personne présentant des nouveaux symptômes de maladie respiratoire, comme une toux ou une difficulté à respirer, **devrait rester chez elle**. Si un membre du personnel craint présenter des symptômes, il ou elle doit procéder aux étapes suivantes :

1. Procéder avec les [Consignes pour l'auto-isolement](#).

2. Communiquer immédiatement avec le Bureau de santé Porcupine afin de prendre un rendez-vous pour un test de dépistage de la COVID-19 à un [centre d'évaluation](#) de votre région.
3. Pour les personnes employées par l'Université, aviser immédiatement votre superviseur ou superviseuse **ou**, pour les étudiants et étudiantes, aviser immédiatement votre professeure ou professeur et la direction des affaires étudiantes. Pour les occupants et occupantes des résidences et des logements étudiants, veuillez aviser la direction des affaires étudiantes et le ou la responsable de la gestion des immeubles, tel que prévu dans les plans de contingence pour les résidences et logements étudiants.
4. Politique de retour au travail et de retour sur les installations de l'Université **(à suivre sous peu)**
5. La personne responsable de la gestion des immeubles agira en tant que personne-ressource pour l'Université de Hearst afin d'assurer la liaison avec le Bureau de santé Porcupine afin de :
  - suivre les recommandations quant aux prochaines étapes ;
  - communiquer les informations contenues dans le registre pour permettre l'identification de cas potentiels et/ou probables en cas d'éclosion ;
  - appuyer les intervenants et intervenantes dans la gestion des cas et des éclosions.
6. L'Université communiquera avec la communauté universitaire pour aviser d'une éclosion (deux cas confirmés de la COVID-19 ou plus sur un même campus). Cette communication se fera par voie électronique, sur le site web et sur la page Facebook de l'Université. On en profitera par la même occasion pour informer la communauté au sujet de la [prévention de la stigmatisation](#) entourant la COVID-19.

## **5. Plan de continuité pédagogique en cas d'éclosion et de situation d'urgence**

À l'Université de Hearst, toutes les étudiantes et tous les étudiants ont reçu, dès juin 2021, la garantie que tous les cours du semestre d'automne 2021 seraient disponibles en ligne, en mode synchrone. Cette politique, mise sur pied en premier lieu afin de garantir une certaine sérénité d'esprit à une population étudiante déjà fortement impactée par la pandémie, facilite aussi grandement la continuité pédagogique au sein de notre établissement, en cas d'interruption de l'enseignement en présentiel.

À l'Université de Hearst, les étudiantes et les étudiants suivent un seul cours à la fois. Ils sont donc en communication avec un seul professeur à la fois. Il devient alors plus facile de coordonner les informations à transmettre aux étudiantes et aux étudiants sur une base hebdomadaire par le biais des professeurs avec leur groupe respectif qui est limité à 25 personnes. Pour ce qui est des modes de prestation des cours, un cours donné peut avoir des places en présentiel disponibles pour les étudiantes et étudiants quand (a) un professeur souhaite

revenir en salle de classe, et (b) un nombre suffisant d'étudiants prenant ce cours le souhaitent aussi. Nos trois campus disposent en effet de salles de classe permettant à nos professeurs d'enseigner en bimodalité (enseignement synchrone, en parallèle, en présentiel et en ligne).

En cas d'interruption de l'enseignement en présentiel en cas d'éclosion ou de situation d'urgence, les professeur(e)s enseignant en mode présentiel ou en mode bimodal – qui possèdent une liste nominative de leurs étudiantes et étudiants suivant leur cours depuis la salle de classe – enverront immédiatement un courriel aux étudiants concerné(e)s, avec le vice-rectorat et le rectorat en copie du courriel, et avec accusé de réception du courriel demandé auprès des étudiant(e)s contacté(e)s. Ce courriel donnera aux étudiantes et étudiants suivant d'ordinaire ce cours en présentiel toutes les instructions nécessaires pour le suivre en ligne, sur Zoom, avec les autres étudiantes et étudiants prenant déjà ce même cours en ligne. Ce même courriel précisera aux étudiantes et étudiants suivant d'ordinaire ce cours en présentiel qu'elles et ils ne seront pas autorisé(e)s à suivre ce même cours en présentiel avant d'en avoir reçu autorisation par courriel ultérieur, provenant soit du professeur(e)-même, soit du vice-rectorat ou du rectorat.

## **6. La gestion continue des risques et la mise à jour du plan de sécurité**

Il existe actuellement de nombreuses incertitudes entourant la COVID-19. À mesure que de nouveaux développements permettent des avancées en ce qui a trait à cette maladie, les risques, les meilleures pratiques et les mesures de contrôle peuvent changer; il est donc important de se tenir informé et de consulter les mises à jour produites par les autorités de la santé publique.

Nous effectuerons des vérifications régulières ainsi que des communications auprès du personnel et de la population étudiante pour savoir comment elle compose avec les mesures mises en place et pour apporter tout correctif et précisions nécessaires, notamment en prenant les initiatives suivantes :

- session de formation obligatoire portant sur le plan de sécurité pour la communauté universitaire ;
- séance de sensibilisation contre la COVID-19 obligatoire (détails à venir sous peu) ;
- ressources en ligne de santé mentale et de bien-être (voir [page du site web](#) de l'Université) ;
- attestation écrite de prise de connaissance du plan de sécurité par les membres du personnel ;
- courriel générique ([covid-19@uhearst.ca](mailto:covid-19@uhearst.ca)) pour recevoir les commentaires au fur et à mesure, lesquels seront apportés au comité mixte de santé et de sécurité ;
- modification du plan en fonction des développements et des recommandations émises par les instances de la santé publique ;
- mesures disciplinaires imposées en cas de non-respect du plan de sécurité.

Tout membre de la communauté universitaire a le devoir de signaler tout manquement ou toute information qui pourrait perturber la sécurité d'autrui. Si vous suspectez un manquement, veuillez communiquer avec votre superviseur immédiat, ou avec la direction aux affaires



étudiantes, pour la population étudiante. Ceci aidera l'Université de Hearst à faire en sorte que tout le monde ait pris les précautions raisonnables pour assurer notre sécurité collective.

Veillez communiquer au [covid-19@uhearst.ca](mailto:covid-19@uhearst.ca) pour tout commentaires ou questions de nature urgente.

### **Références et ressources :**

[Cadre des mesures de santé pour les établissements d'enseignement postsecondaires à l'automne 2021, Ministère des Collèges et Universités, 31 aout 2021.](#)

Gouvernement de l'Ontario :

- [Élaboration de votre plan de sécurité lié à la COVID-19](#)
- [La COVID-19 et la santé et la sécurité au travail](#)
- [Ressources pour prévenir la COVID-19 dans les lieux de travail](#)
- [Freinez la propagation de la COVID-19](#)

Bureau de santé Porcupine :

- [COVID-19 Entreprises et lieux de travail](#)